



BURKINA FASO



**RAPPORT DE MONITORING DE
PROTECTION
REGION DU SAHEL**

- MARS 2021-



Figure 1 : Monitoring de protection dans un ménage dans la commune de Djibo, province du Soum (auteur photo Coordonnateur, Adama TAMBOURA, mars 2021)

I. CONTEXTE

Dans la Région du Sahel, le mois de Mars a été marqué par l'accentuation des attaques des groupes armés non identifiés (GANI). Cette crise sécuritaire touche l'ensemble des provinces occasionnant des situations de précarité et de vulnérabilité extrême au sein des populations. A l'instar du mois de février, le mois sous revue a connu aussi des incidents sécuritaires et/ou de protection.

Comparativement au mois dernier, il est constaté plus d'incidents sécuritaires au cours de ce mois de Mars. Il a été enregistré 41 incidents ce mois contre 38 le mois précédent. Ces attaques ont occasionné de nombreuses violations des droits humains notamment les violations du droit à la vie, du droit à la propriété, du droit à l'intégrité physique et psychique, du droit à la liberté et à la sécurité. Et cela est perceptible dans presque toutes les provinces. En effet, Le 02 mars 2021, une ambulance du CMA de Djibo évacuant une femme malade à Ouagadougou a sauté sur une mine à Gaskindé. Les passagers au nombre de 06 sont tous morts. La province du Yagha, quant à elle, est plus confrontée aux cas d'enlèvements. Ainsi, Dans la journée du jeudi 18 mars 2021, cinq (05) personnes ont été victimes d'un enlèvement sur la route Sebba-Mansila. Il s'agit de quatre agents de santé du centre médical (CM) de Mansila et un bénévole du même CM.

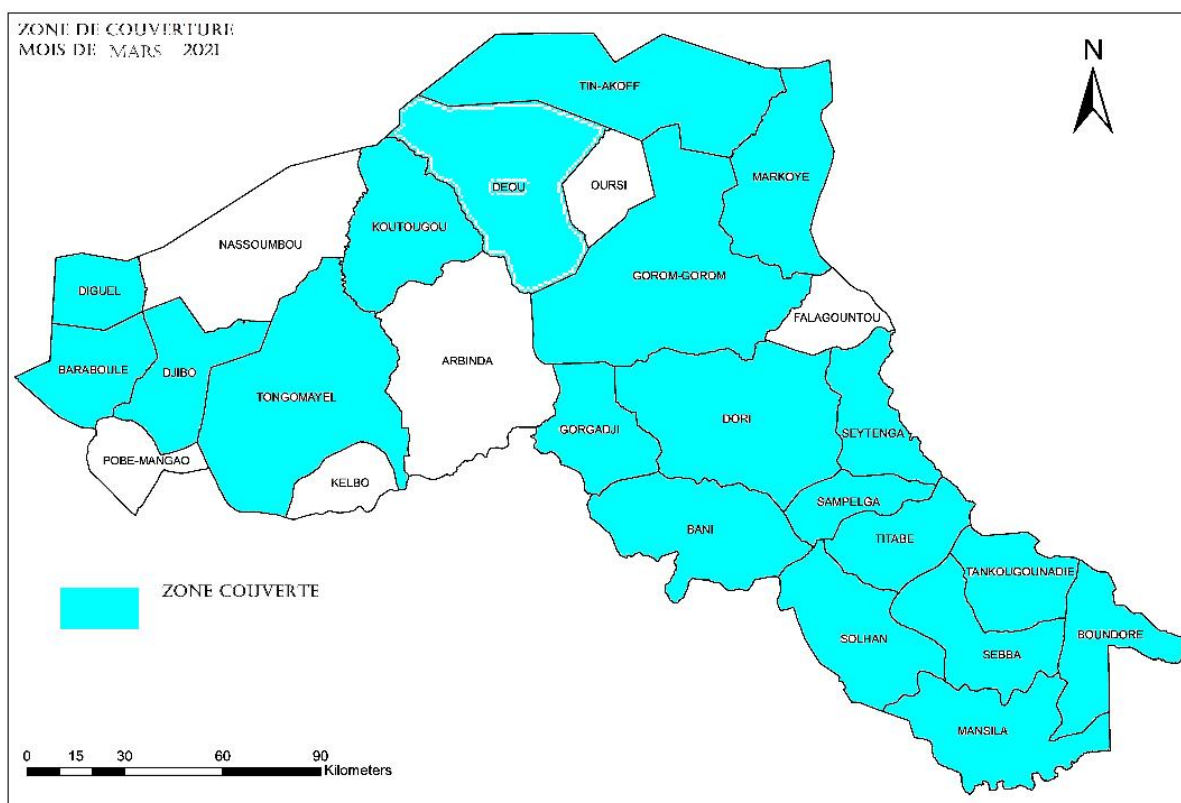
Concernant les mouvements de populations, Le 04 mars 2021 des GANI en grand nombre ont fait irruption dans plusieurs villages de la commune de Déou et ont donné un ultimatum aux habitants de quitter les lieux. Cette situation a occasionné un mouvement de population vers la ville de Déou.

Dans la Région du Sahel, les provinces qui accueillent le plus de personnes déplacées internes sont celles du Soum notamment la ville de Djibo, du Seno avec les villes de Dori et de Gorgadji ainsi que l'Oudalan notamment la ville de Gorom-Gorom. La province du Seno a été la moins touchée par les incidents, mais demeure toujours une zone à risque où la situation sécuritaire reste précaire et volatile. Cependant, le chef-lieu de Région qui est la commune de Dori reste la ville la plus stable où toutes les administrations fonctionnent normalement.



Figure 2 : Monitoring de protection dans un ménage dans la commune de Dori, province du Seno (auteur photo Moniteur, Anata CISSE, mars 2021)

ZONES COUVERTE DANS LA PERIODE SOUS RAPPORT



Au cours de ce mois dans la Région du Sahel les zones couvertes par le monitoring de protection sont les suivantes :

Dans la province du Soum, les zones couvertes sont surtout la commune de Djibo et les villages environnants tels que Borguindé, Mehana, So, Banikani, Piladi, Silgué, Koubel Alfa et Firguindi. La commune de Koutoukou (Souma, Soum-Bela), les communes de Tongomayel (Gankouna, Bouloboye, Tchimbolo et Gouna, de Diguel (Lassa, Doudoubangou et Kouyé) et de Baraboulé (Dotoka, Pahoundé, Petel, Pétégoli, Filifili, Oudouga, Lessam, Gadiouga, Dowré).

Dans la province de l'Oudalan, il s'agit de la commune de Gorom-Gorom et ses villages que sont (Gosey-site, Boukare, Beiga et Doumam), la commune de Markoye centre et les villages d'Insallatin, Kouna, et Goungam, la commune de Déou et la commune de Tinakof centre.

Dans la province du Yagha, les zones couvertes sont les communes de Sebba (Sebba, Gatougou et Guissangou), de Mansila (Mansila, Fouri, Bognori, Lontcha), de Boundoré (Boundoré, Kokoloko, Pansi, Takatami et Kira), de Solhan (Solhan, Habanga), de Titabé (Batibogou, Titabé, Wortoré) et de Tankougounadié (Tankougounadie, Keri).

Dans la province du Seno, les activités du monitoring ont concerné les communes de Dori notamment les trois sites (Wendou, Yarala, Petit Paris), Bani dans les villages de (Bani centre, Sorsala, Gassel,), Gorgadji (Guidde-Bangataka, Gorgadji centre), Sampelga (Sampelga centre,) et Seytenga.

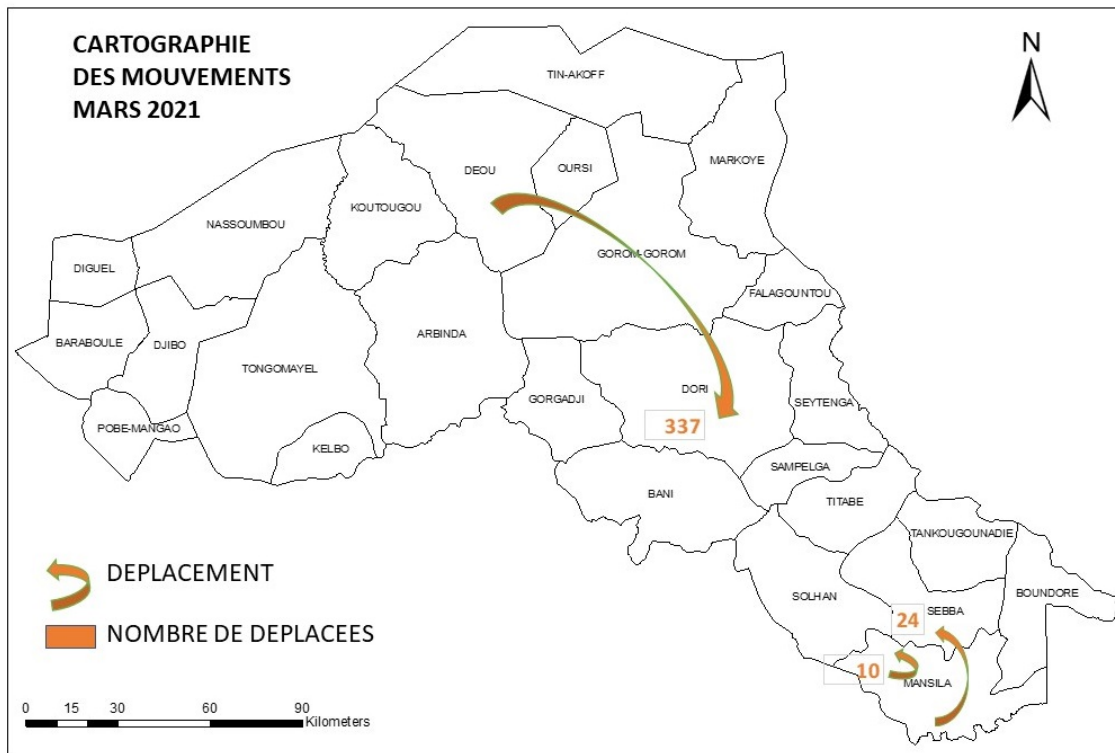
En outre, au cours de la période sous revue, des missions de monitoring ont été réalisées. Ces missions ont porté sur le monitoring régulier, le projet 21 et l'indice de monitoring de protection dans les quatre provinces de la Région. Au cours des activités de monitoring, 411 visites ont été effectuées auprès de 616 ménages PDI et communautés hôtes de 1207 personnes dont 320 hommes, 412 femmes, 205 garçons et 270 filles.

En plus des activités de monitoring, une activité de distribution de vêtements a été réalisée par les moniteurs de la province du Seno dans la semaine du lundi 22 au jeudi 25 mars 2021, au profit des écoles primaires, des lycées et collèges de la ville de Dori et certains villages environnants notamment Kampiti, Selbo et Torodi. Cette activité a touché dans l'ensemble 6545 élèves dont 3453 filles et 3092 garçons.

Le constat est que de nombreuses zones restent toujours à risque dans la Région à cause de la précarité de la situation sécuritaire. Ces zones à risque sont les villages qui sont confrontés au problème d'accès et où les mouvements d'aller et de venir sont assez difficiles, voire impossibles et des villages susceptibles d'être affectés par les activités des GANI. Les zones à risque identifiées pendant cette période sous rapport dans la province du Seno sont la commune de Gorgadji et certains villages tels que Lamdamol, Demniol et Lelly. Dans la province du Yagha, toutes les communes sont des zones à risque même Sebba qui semble être plus sécurisée que les autres. La province du Soum reste une zone à risque d'insécurité. En effet, certains villages et les autres communes surtout celles frontalières reçoivent sans cesse des visites des groupes armés terroristes. Dans l'Oudalan, les zones à risque identifiées pendant cette période sont les villages de Douman, Tasmakat, Balliatta, Fourkoussou, Petelkochia Gosey-site et Boukaré dans la commune de Gorom-Gorom et dans la commune de Markoye Insallatin et Goungam. Les zones de Deou, et Tinakof sont toujours des communes difficilement accessibles et à risque.

Par conséquent, l'accès et la réponse humanitaire dans ces zones demeurent toujours très complexes et difficiles.

CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS DE POPULATION



Les mouvements de populations ont été encore constatés au cours de ce mois, soit à titre préventif, soit du fait des attaques ou à la suite de menaces des GANI dans les provinces du Yagha, du Séno et de l'Oudalan. Les mouvements de populations constatés au cours du mois sous revue se présentent comme suit :

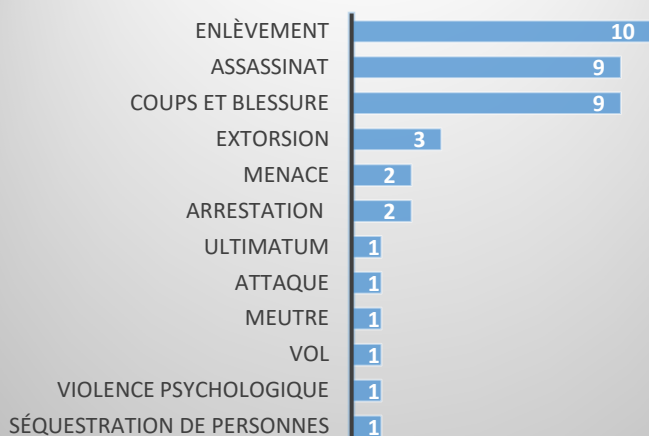
La province du Yagha a enregistré des mouvements de population. Dans la ville de Sebba, il a été enregistré 24 nouvelles PDI de quatre ménages dont une femme cheffe de ménage qui sont venues de Ouro-Adaimadougou dans la commune de Mansila. Elles sont actuellement sur le site des PDI de Sebba. Dans la commune de Mansila, il a été enregistré également une dizaine de ménage de nouveaux PDI venues du village de Ouro-adaimadougou qui se sont installées à Botan et Botontonga. Elles ont été bien accueillies par les autochtones du village qui ont donné leurs pour s'installer en attendant la saison des cultures.

Dans la province du Séno, il a été enregistré de nouvelles Personnes Déplacées Internes (PDI) dans la ville de Dori venues de Déou en passant par la ville de Gorom-Gorom au nombre de 55 ménages 337 personnes dont 48 hommes, 67 femmes, 115 garçons et 107 filles.

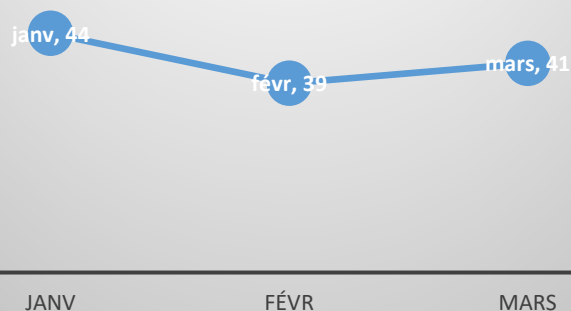
Des mouvements de populations ont été constatés dans certaines localités de Déou vers Déou centre.

PROBLEMES DE PROTECTION

FREQUENCES DES INCIDENTS

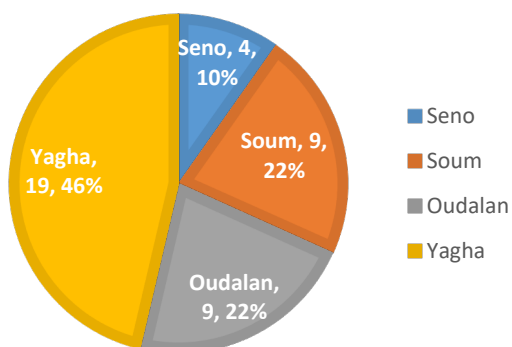


Tendance des incidents



SITUATION SECURITAIRE- INCIDENTS DE PROTECTION DANS LES ZONES SOUS COUVERTURE

INCIDENTS/PROVINCE



Il a été constaté également au cours de ce mois de mars, des violations des droits humains du fait de l'activisme des GANI notamment des cas d'assassinats, de restriction de liberté, d'enlèvements, d'arrestation, de vols et pillages. Le monitoring a donc permis au MBDHP d'identifier 41 cas d'incidents sécuritaires. Ci-dessous quelques cas illustratifs de violation des droits humains dans les quatre provinces de la Région du Sahel.

Province du Seno :

Assassinats/meurtres : Le mardi 09 mars 2021 aux environs de 17h, des hommes armés non identifiés ont fait irruption dans le village de GUIDDE-BANGATAKA et auraient abattu un homme avant d'emporté un nombre important de bétail. La victime serait un ancien koglowéogo. Le 23 mars 2021 à Gorgadji, le frère d'un leader de la communauté peulh a été assassiné et un nombre important de troupeaux a été emporté. Les présumés auteurs seraient des bandits.

Vols de biens publics/ privés : Vol de cheptel lors de l'attaque du 09 mars 2021 par les GANI dans le village de Guiddé-Bangataka

Province du Soum :

Assassinats/meurtres : Le 02 mars 2021, une ambulance du CMA de DJIBO évacuant une femme malade à Ouagadougou a sauté sur une mine à Gaskindé. Le

bilan a fait état de 06 personnes tuées. Le 10 mars 2021, des GANI ont exécuté sept personnes à pétélkoulou dans la commune de Tongomayel pour des raisons inconnues.

Coups et blessures volontaires : Le 10 mars 2021, une dizaine de personnes a été victime de violence physique par des GANI à Gouna, dans la commune de Tongomayel. La raison est l'utilisation de façon mixte (mélange entre hommes et femmes) d'un tricycle.

Enlèvements de personnes : Le 01 mars 2021, des GANI ont enlevé un agent de santé à base communautaire à Pelem Pelem, village de la commune de Diguel. Il a été libéré le 05 mars 2021. Le 02 mars 2021 des GANI ont enlevé un habitant du secteur 5 de Djibo qui a été accusé de vol de bétail. Le 21 mars 2021, 05 personnes, ont été enlevées par les GANI à Dadouga dans le village de So dans la commune de Djibo. Cet incident a eu lieu suite à une bagarre entre deux familles.

Province de l'Oudalan :

Assassinats/ meurtres : Le 11 mars 2021, des GANI ont fait irruption dans le village de Tin-agadel dans la commune de Markoye et ont tué 04 civils, brûlé 04 motos et partir avec 04 autres motos. Le 24 mars 2021, lors d'une enquête des FDS dans le village de Saouga un suspect a été tué sur l'axe Gorom-Gorom-Dori.

Vols de biens publics/ privés : Le 12 mars 2021, les GANI ont retiré un véhicule, un téléphone et la carte d'identité d'un chauffeur qui partait à Dori.

Menace et ultimatum : Le 04 mars 2021 des GANI en grand nombre ont fait irruption dans plusieurs villages de la commune de DEOU et ont donné des ultimatums aux habitants de quitter les lieux. Cette situation a occasionné un mouvement de population vers la ville de Deou sauf les habitants du village de Dibissi et une partie des habitants du village de Gandafabou.

Province du Yagha :

Assassinats : Le jeudi 4 mars 2021 vers 23h, un éboulement d'un site d'orpaillage artisanal dans le village de Moussoa dans la commune de Tankougounadié a causé la mort de six personnes et un blessé qui a été admis au CMA de Sebba. Dans la journée du dimanche 9 mars 2021, des VDP ont exécuté sommairement un présumé terroriste à Solhan dans la commune de Solhan. Dès que la victime est arrivée à Solhan, les habitants ont alerté les VDP qui sont allés l'attendre sur son chemin de retour. Quand il est arrivé, les VDP l'ont soumis à un interrogatoire avant de l'exécuter.

Menace et ultimatum : Dans la journée du 18 mars 2021, des GANI ont proféré des menaces contre des agents de santé de Tankougounadié en leur donnant un ultimatum de quitter le CSPS. Les agents de santé étaient au nombre huit. Ils prétextent que les FDS peuvent se faire passer pour des agents de santé pour leur faire du mal.

Coups et blessures volontaires : Dans la soirée du dimanche 7 mars 2021 vers 17h, des VDP de la commune de Solhan ont violenté des habitants de Solhan pour non-respect du couvre-feu qui est fixé à 19h. Ils ont blessé deux personnes qui ont été admis au CSPS de Solhan dans la même soirée. Dans la journée du 25 mars 2021,

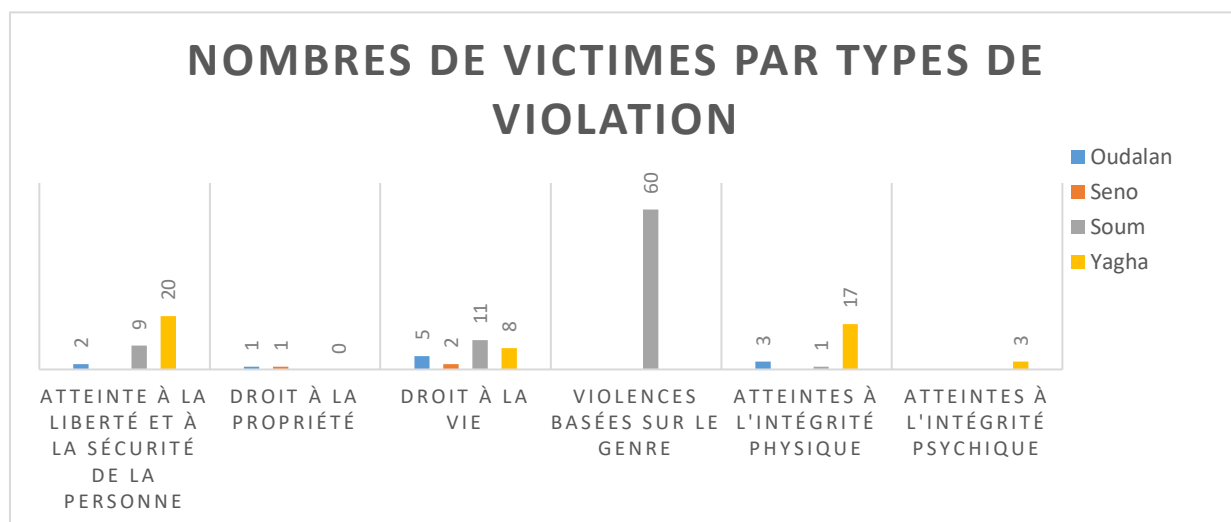
quatre femmes qui étaient au niveau du site d'orpaillage qui se trouve entre Keri et Denendor dans la commune de Tankougounadié, ont été victimes de violence physique par les GANI.

Vols de biens publics/ privés : Le mardi 16 mars 2021 à Teparé à 12 km de Mansila, un troupeau de 48 têtes de bœufs a été emporté par des individus non identifiés. A la suite de cet incident, 22 bœufs ont été retrouvés. Ce cheptel appartenait à un habitant de Mansila centre.

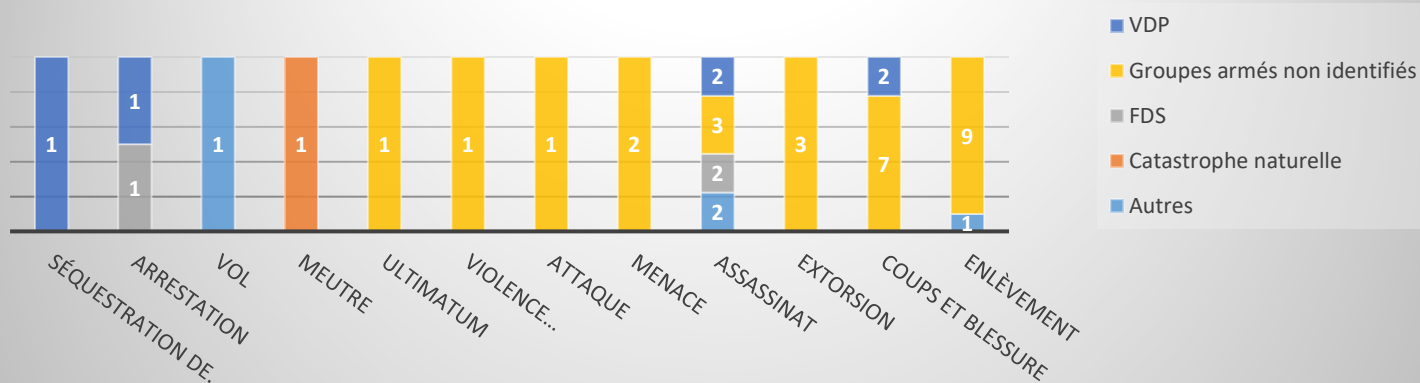
Enlèvements de personnes : Le dimanche 7 mars 2021, dans le village de Fouli dans la commune de Mansila, un jeune commerçant a été victime d'un enlèvement. Des GANI l'ont enlevé sous prétexte qu'il a vendu de la cigarette à un jeune de la localité. Le jeune commerçant a été libéré sain et sauf dans la journée du 9 mars 2021. Dans la journée du jeudi 18 mars 2021, cinq (05) personnes ont été victimes d'un enlèvement sur la route Sebba-Mansila. En effet, il s'agit de quatre agents de santé du centre médical (CM) de Mansila et un bénévole du même CM.

De l'analyse, il ressort que dans la Région du Sahel, la force publique est plus présente dans les chefs-lieux de province (Dori, Gorom-Gorom, Djibo et Sebba). Les FDS font souvent des patrouilles dans certaines localités telles que Saouga, Korizena, Tasmakat dans la commune de Gorom_Gorom, Dambame, Salmossi dans la commune de Markoye, la commune de Titabé, Tankougounadié, dans la province du Yagha, Sampelga et Seytenga dans le Seno. On remarque aussi la présence de volontaires pour la défense de la patrie principalement dans certaines localités comme Gorgadji et Bani dans la province du Seno et à Sebba, Solhan, Mansila et Boundoré dans la province du Yagha.

Analyse / Impact :



AUTEURS PRESUME DES INCIDENTS



41 Incidents
sécuritaires

La période sous revue a connu des incidents sécuritaires et de protection. Le nombre d'incidents sécuritaires du mois de mars est en hausse par rapport au nombre d'incidents sécuritaires du mois de février. En effet, 41 incidents sécuritaires ont été enregistrés ce mois contre 38 le mois précédent. Cependant, le nombre de perte en vies humaines enregistré est en baisse comparativement au mois passé car 27 pertes en vies humaines ont été enregistrées contre 74 le mois passé.

Plusieurs violations des droits humains ont été constatées notamment le droit à l'intégrité physique et psychique, le droit à la vie, le droit à la liberté et à la sécurité et le droit à la propriété.

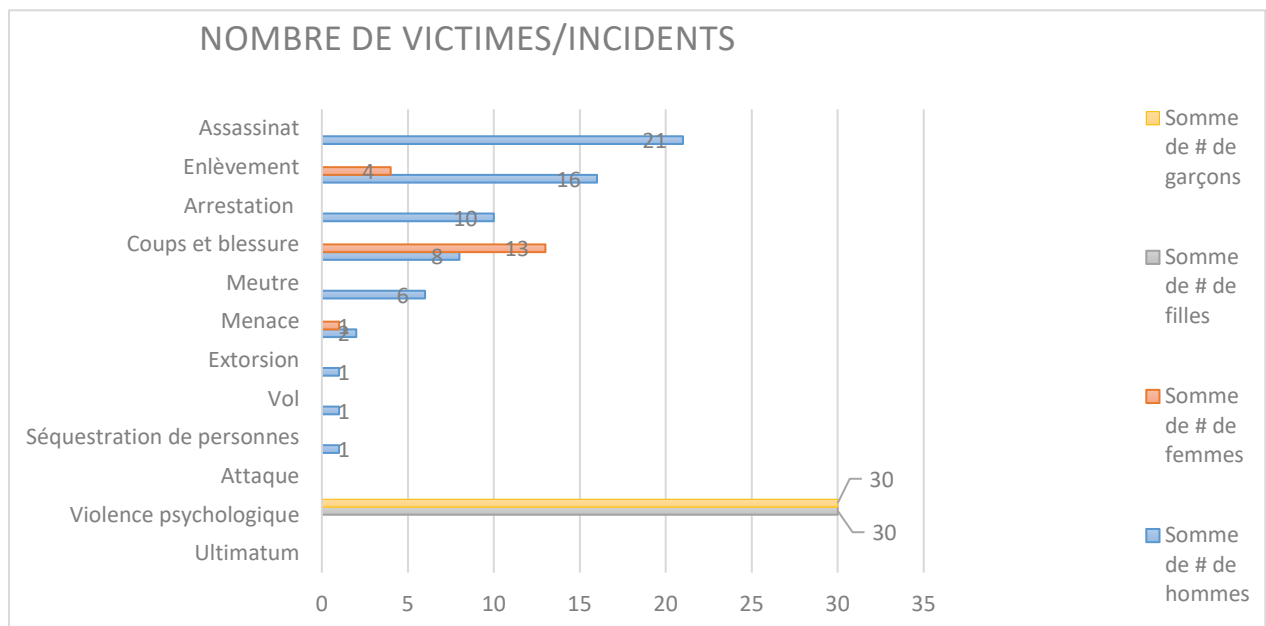


27 personnes ont
perdu la vie

La première typologie de violation des droits humains constatée et récurrente est la violation du droit à la liberté et à la sécurité avec 17 cas dont 10 cas d'enlèvement, 01 cas d'attaque, 02 cas d'arrestation, 01 cas de séquestration, 01 cas d'ultimatum et 02 cas de menaces. La deuxième typologie est l'atteinte au droit à l'intégrité physique et psychique avec 10 cas dont 09 cas de coups et blessures qui ont touchés 13 femmes et 08 hommes et un cas de violence psychologique. L'atteinte au droit à la vie est la typologie qui suit avec 10 cas dont 09 cas d'assassinats de 21 hommes et 01 cas de meurtre. L'atteinte au droit à la propriété est la quatrième typologie avec 04 cas dont 01 cas de vol et 03 cas d'extorsion. Les populations civiles sont les plus touchées surtout les hommes en ce qui concerne les cas de violation du droit à la vie et les femmes sont touchées par les cas d'atteinte à l'intégrité physique.

Les principaux auteurs présumés des incidents sont les GANI avec 27 cas ensuite viennent les VDP avec 06 cas, autre avec 4, les FDS avec 3 cas et enfin catastrophe naturelle avec 01 cas.

La province du Yagha est la plus touchée dans la Région du Sahel du fait de l'activisme accru des GANI. Cette situation s'explique par le nombre élevé des cas d'incidents avec 19 cas soit 46% des cas survenus dans la Région. Dans cette province, on constate plus de cas d'enlèvement que dans les autres provinces. Ensuite, viennent les provinces de l'Oudalan et du Soum avec 22% des cas chacune et en dernière position la province du Seno avec 10%. Par conséquent, les mouvements de populations continuent toujours dans la Région. Il a été constaté des mouvements de populations dans les provinces du Seno et du Yagha. Les populations se sont déplacées vers les communes de Dori dans la province du Seno ainsi que les communes de Sebba et de Mansila dans la province du Yagha.



SGBV

Plusieurs femmes et des hommes ont subi des violences physiques encore ce mois dans la Région du Sahel surtout dans les zones sous contrôle des GANI. Cette situation est due à la recrudescence de la restriction de leurs libertés. L'interdiction est faite aux femmes de se rendre au marché, en brousse et sur les sites d'orpaillage. Ces violences partent des menaces à des agressions physiques.

Au cours de ce mois, des cas de violences physiques, morale et de violences basées sur le genre ont été répertoriées. Les violences physiques sur les populations par des GANI, lorsque celles-ci ne respectent pas les règles qu'ils ont imposé c'est le cas des passagers d'un tricycle à Gouna. Dans la journée du 25 mars 2021, quatre femmes qui étaient au niveau du site d'orpaillage qui se trouve entre Keri et Denendor dans la commune de Tankougounadié, ont été victimes de violence physique par les GANI. L'interdiction des femmes de mener certaines activités, cas des femmes de fili fili qui sont empêchées par les GANI d'aller chercher du bois. Au regard de la situation de précarité, les femmes et les filles sont exposées au viol et au sexe de survie afin de subvenir aux besoins de leurs ménages.

PROTECTION DE L'ENFANCE

La question de protection de l'enfance est un sujet préoccupant dans la Région du Sahel. Les enfants sont fortement impliqués dans les activités économiques au niveau des sites d'orpaillage et sont exploités dans les travaux domestiques. Ils sont devenus des sources de revenus pour leurs familles. Les filles travaillent dans les ménages et les garçons sont des manœuvres ou mendiants de rue. Cette situation les expose à la maltraitance, aux abus de tous genres et aux maladies. Les cas de mariage d'enfants sont constatés dont un cas de mariage précoce au secteur 2 de la ville de Djibo qui a été référé à l'action sociale et à l'ONG HI. Un cas de déni de ressources a été enregistré dans la commune de Sebba précisément dans le village de Notou entre un homme et sa sœur. Pour ce cas les parties ont été écoutées et sensibilisées à travers une assistance juridique.

Le droit à la santé est mis à rude épreuve dans la Région notamment dans la province du Yagha. On y constate le non-fonctionnement de beaucoup de CSPS dans les localités sous contrôle des GANI et même pour les formations sanitaires encore fonctionnelles dans les zones à risque, le personnel est en sous-effectif. Les dépôts des médicaments essentiels génériques (MEG) sont fréquemment vides.

PROBLEMES SPECIFIQUES DE PROTECTION ET PERSONNES AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES (PBS)

Pour ce mois, il a été enregistré 54 nouvelles PBS. Ces PBS se répartissent comme suit :

- 12 femmes cheffes de ménages ;
- 05 cas de maladies dont 02 hommes et 03 femmes ;
- 21 Personnes âgées dont 08 hommes et 13 femmes ;
- 14 hommes chefs de ménage sans revenu ;
- 02 Femmes enceintes sans soutien.

Les problèmes majeurs de ces personnes sont généralement des besoins alimentaires, sanitaires et de logement.

Au regard de la recrudescence des attaques dans la Région, des cas individuels de protection ont également été enregistrés.

ETAT DE DROIT

Dans la Région du Sahel, les FDS notamment les militaires et les gendarmes, sont présentes dans certaines localités et font souvent des patrouilles. Nous notons la

présence d'un poste de gendarmerie à Sebba et à Boundoré. Il y a aussi la présence des militaires à Sebba et à Mansila.

Les volontaires pour la défense de la patrie (VDP) sont également à Boundoré, à Sebba, à Solhan, à Mansila, à Gorgadji et à Bani.

Cependant, dans plusieurs localités de la Région, les administrations publiques et privées ne fonctionnent plus à cause des attaques perpétrées dans de nombreuses localités telles que Déou, Oursi, Tin-Akoff, Mansila, Boundoré, Tongomayel, Koutoukou et Baraboulé. Par conséquent, le problème d'accès à la documentation et à la justice se pose dans ces localités. Il faut noter que ces services publics sont concentrés dans les chefs-lieux de province (Gorom-Gorom, Djibo, Sebba) et surtout à Dori qui est toujours la commune actuellement la plus stable et aussi chef-lieu de région.

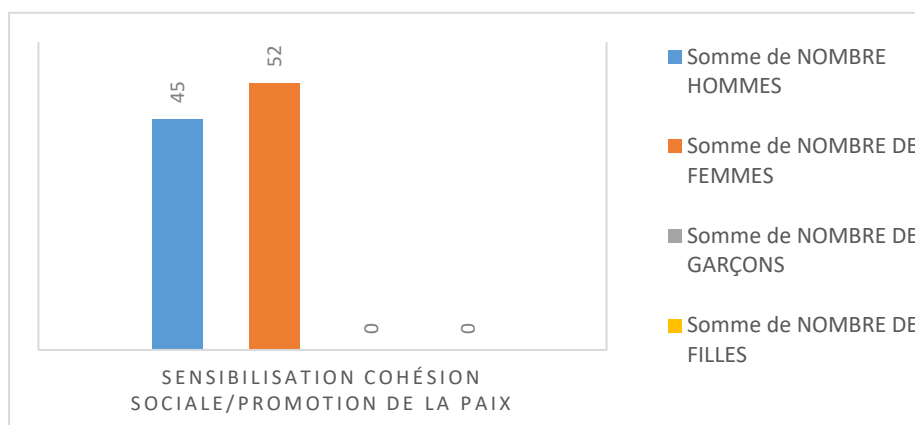
Protection basée sur la communauté/ renforcement de capacités communautaires

Nombre de cas de violations identifiés par les comités de protection ou autres structures communautaires :

Pour ce mois de février, les réseaux communautaires et les informateurs clés ont enregistré et divulgué 31 incidents sécuritaires. A chaque fois que les informations sont reçues, ils sont appelés au téléphone pour des précisions ou pour la confirmation de certains incidents. Ils sont un maillon essentiel dans la chaîne de monitoring de protection. Ces entités fournissent des informations sur les incidents sécuritaires et de protections ainsi que sur les violations des droits humains qu'ils constatent dans leurs zones.

Réalisation de sensibilisations sur la cohabitation pacifique

Des sensibilisations sur la coexistence pacifique ont été réalisées au cours de ce mois. Elles ont permis de toucher 97 personnes dont 52 femmes et 45 hommes.



| ACTIVITES | Nombre de ACTIVITÉS/ THÈMES | Somme de NOMBRE HOMMES | Somme de NOMBRE DE FEMMES | Somme de NOMBRE DE GARÇONS | Somme de NOMBRE DE FILLES |
|--|-----------------------------|------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------------------|
| SENSIBILISATION COHÉSION SOCIALE/PROMOTION DE LA PAIX | 4 | 45 | 52 | 0 | 0 |

Cette sensibilisation a été réalisée à travers des affiches grand-format sur la coexistence pacifique produit par le MBDHP en collaboration avec l'UNHCR. Le but de cette activité de sensibilisation est de renforcer le vivre ensemble, le pardon et l'entente entre les PDI et les communautés hôtes. Elle a permis de renouer et de consolider davantage la vie entre les PDI et les communautés hôtes dans la Région du sahel.

SITUATION DE LTB DANS LA ZONE DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

La problématique des logements, terres et biens reste une situation préoccupante pour les PDI et même pour certaines communautés hôtes. Beaucoup de PDI vivent en location et elles peinent le plus souvent à pouvoir régler leurs loyers par manque d'argent. La problématique des logements, terres et biens continue de se compliquer davantage dans la mesure où les mouvements de population sont permanents.

Le manque de maisons pour les locations dans la province du Yagha est toujours récurrent notamment dans la commune de Sebba. Par conséquent, le coût des loyers sont très élevés et de nombreux déplacées internes n'y ont pas accès. Des achats non sécurisés des terres sont constatés lors de vente des terrains à usage d'habitation notamment l'absence de document attestant que l'un est vendeur et l'autre acheteur. En plus, il y a des propriétaires terriens qui vendent le même terrain à plusieurs personnes.

La situation de LTB dans les zones de déplacement reste difficile pour les PDI, certains PDI vivant dans des terrains prêté ou octroyé par des proches, se sentent ne pas être à l'abri du problème de logement, car leurs donateurs peuvent se trouver dans une situation, ou ils seront obligés de retirer leur terrain. De même que l'achat des terrains non lotis pour construire des logements, dont font recours certains PDI est très souvent source de problème foncier entre les composantes de la communauté.

En plus, il y a de la peur de construire dans les zones communément appelées « non lotie » des logements décents puisqu'on se dit que du jour au lendemain ils peuvent être déguerpis par la mairie.

Nous avons également le cas de PDI nouvellement arrivés qui occupent des terres cultivables. C'est le cas dans le village de Hogo-Sambowel où un champ a été mis à la disposition des PDI par un propriétaire terrien provisoirement en attente de la période des cultures.

SOLUTIONS DURABLES

- Intention de retour (obstacles et conditions pour les retours)

Le retour des populations est toujours lié à la situation de protection dans les localités d'accueil ou d'origine. Bon nombre de PDI ont exprimé le souhait de retourner dans leurs localités d'origine si les conditions sont réunies pour leur sécurité. Le retour définitif des PDI dans leurs localités, est lié au retour des institutions étatiques (mairies, écoles, etc.). Cela doit passer la sécurisation de ces zones. Les PDI affichent leur volonté de retourner, eu égard de leurs conditions de vie très difficiles dans les localités d'accueils.

SYSTEME DE PARTAGE D'INFORMATION ET DE COORDINATION

Le MBDHP est un membre actif du cluster protection sous national de Dori et participe aux rencontres des clusters et aux activités des partenaires. Ces cadres de rencontre permettent aux différents acteurs terrains d'échanger sur la situation sécuritaire et humanitaire afin de mutualiser leurs efforts pour une réponse humanitaire plus efficace. C'est un système de partage qui permet de recadrer certaines activités pour un meilleur suivi et pour des résultats sur le terrain au profit des populations bénéficiaires. Toutes ces réunions nous permettent d'exposer nos activités menées dans la région, d'avoir un aperçu sur le travail fait par les autres acteurs humanitaires, d'actualiser les défis/enjeux des actions humanitaires, d'harmoniser les outils et techniques de travail.

RECOMMANDATIONS GENERALES: domaine, localité, entité

| Rapport | Recommandations | Point focal | A qui? | Etat d'implémentation | Commentaire | Suivi |
|---------|--|--------------|-------------------------------------|---|-------------|-------|
| Janvier | Apporter une assistance aux 5469 PDI nouvellement arrivés à Gorom-Gorom, Markoye, Dori, Mansila et Sebba en vivres, Abris et AME | CP/ SN Sahel | Cluster Abris et cluster protection | -175 tentes (UNHCR, Help) ont été installées sur le nouveau site de Sebba - Des AME ont été distribués aux PDI -Des vivres ont été apportés aux PDI | | |
| | Créer des centres d'éducation en situation d'urgence ou des centres à passerelles pour les enfants PDI au regard de la surpopulation des classes (Djibo, Dori) | CP/ SN Sahel | MFSNFAH Cluster Education | | | |
| | Augmenter les sources d'approvisionnement | CP/ SN Sahel | Cluster Wash | | | |

| | | | | | | |
|---------|---|--------------|---|---------------------------|--------|--|
| | en eau dans les sites et les communes qui accueillent les PDI (Gorom-Gorom, Dori, Djibo et Sebba) | | | | | |
| | Assurer un monitoring approfondi sur les risques de protection des enfants dans le Yagha au regard de leur utilisation par les parents pour les courses et activités hors des périmètres sécurisés | CP/SN Sahel | CP/SN Sahel AoR Child protection | | | |
| | Partager avec les collègues du monitoring de protection du Niger les informations sur les mouvements transfrontaliers de burkinabè de la Province du Yagha vers le Niger pour leur enregistrement éventuel comme réfugiés | CP/SN Sahel | CP/SN Sahel | | Urgent | |
| Février | Apporter une assistance aux 1124 PDI nouvellement arrivées à Dori, Bani, Mansila et Sebba en vivres, Abris et AME | CP/ SN Sahel | Cluster Abris et cluster protection | | Urgent | |
| | Faire un plaidoyer auprès des premiers responsables du CSPA de Petit-Paris pour permettre l'accès à la borne fontaine des populations riveraines | CP/ SN Sahel | Cluster Santé et cluster protection | Le plaidoyer est en cours | | |
| Mars | Apporter une assistance aux 337 PDI nouvellement arrivées à Dori, Bani, Mansila et Sebba en vivres, Abris et AME | CP/ SN Sahel | Cluster Abris et cluster protection | | Urgent | |

| | | | | | | |
|--|---|--------------|--------------------|--|--|--|
| | Sécuriser les zones inaccessibles pour permettre l'accès à l'aide humanitaire | CP/ SN Sahel | Cluster protection | | | |
| | | | | | | |